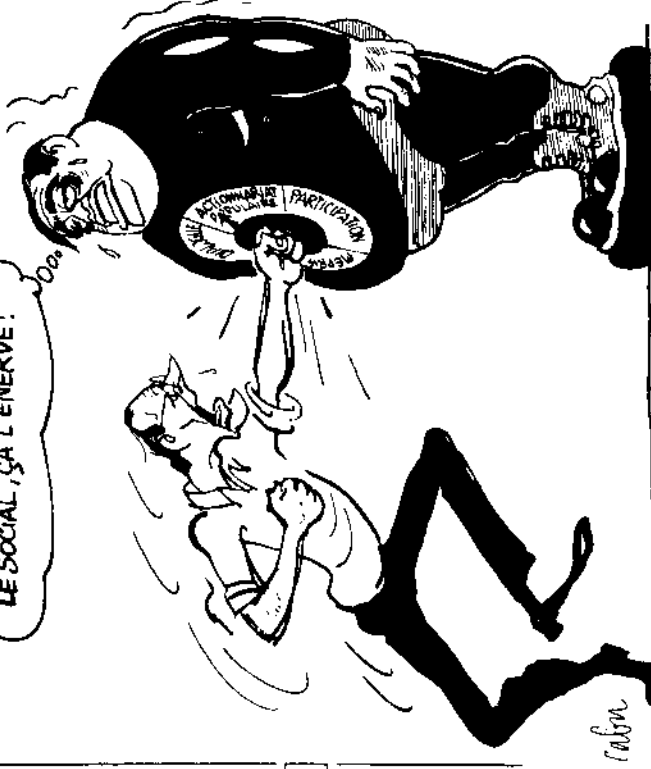


LE SOCIAL, ÇA L'ENERVE !



les malentendus et les contradictions propres que recelait l'apparent consensus libéral de la fin de la législature socialiste.

## Un libéralisme autoritaire

Apparemment, le libéralisme a été terrassé par un ennemi inattendu : la jeunesse. Elle que l'on supposait résignée à la guerre de tous contre tous, au culte des « vainqueurs » magnifié par le financier Bernard Tapie, se mobilise en quelques semaines contre le projet de renforcement de la sélection et de la concurrence dans les universités. Un million de jeunes défient sous les banderoles vilipendantes les « facs Tapie » et les « lycées Coca-Cola ». La police charge, ratisse : un mort. Devant le tollé général, le gouvernement abandonne ou suspend non seulement sa réforme universitaire, mais aussi d'autres projets répressifs (emprisonnement des drogués, réforme raciste du code de la nationalité, etc.). En fait, l'annonce de ces projets durant l'été précédent, et la multiplication des « bavures policières » couvertes à l'avance par le Premier ministre Jacques Chirac n'avaient pas peu contribué à exaspérer les jeunes.

Premier malentendu : un mouvement certainement antilibéral est attisé par des mesures autoritaires (en principe, donc, antilibérales) et débouche sur leur retrait. Le phénomène se renouvelle avec le mouvement des cheminots (décembre 1986-janvier 1987), qui se braquent contre un projet « libéral » de

remplacement de l'avancement à l'ancienneté par l'avancement « au mérite ». Réaction d'une corporation dont les membres refusent eux aussi de se considérer en concurrents, en rivaux : antilibérale, donc. Mais comme aucune réforme quant à l'organisation du travail ne venait offrir un espace d'initiative aux cheminots, l'avancement au mérite ne pouvait que renforcer l'arbitraire des chefs, et cela aussi a joué dans les motivations du mouvement : antiautoritaire, donc.

Ces mouvements « antilibéraux », ces refus du « jeu de la concurrence » se doublent donc de réactions antiautoritaires. Le libéralisme affiché ne se heurte pas seulement aux adversaires du libéralisme : il entre d'abord en contradiction avec la manière hautement autoritaire du gouvernement et de sa majorité de droite.

Pour qui se souvient des origines du personnel politique considéré, le paradoxe n'est qu'apparent. Les partis de la droite, au pouvoir de 1958 à 1981, pas plus que leurs leaders, Valéry Giscard d'Estaing, Jacques Chirac et Raymond Barre, qui furent président et Premiers ministres à partir de 1974, ne s'étaient distingués par leur libéralisme en matière d'économie, de libertés démocratiques, de politique culturelle, de « permisivité ». Leur dirigisme, fondé sur une volonté de développement ou d'équilibre social, s'était évanoui en 1983 avec la désaffection générale qui suivit l'échec de la « social-démocratisation étatisée » tentée par la gauche. Seul le Parti républicain, lointain descendant de la droite non résistante, a maintenu

## Les contradictions du libéralisme

« Le libéralisme, ça ne marche pas ! » Il n'aura fallu que huit mois pour que la retentissante victoire de la droite le 16 mars 1986 débouche sur un rejet massif de sa politique : le mouvement étudiant et lycéen, puis celui des cheminots. Fin décembre, le gouvernement Chirac déclara la « pause des réformes de société ». Et le chœur des présidentiables (de la droite au

Parti socialiste, qui, un an plus tôt, exaltait lui aussi le libéralisme) d'entonner l'hymne à « l'ambition sociale ».

Un retournement aussi rapide ne saurait s'expliquer par la seule conjoncture internationale (l'échec avéré du reaganisme) ni par la loi selon laquelle, moins on a de temps pour mettre en œuvre une politique, plus vite on la sabote. Il faut s'interroger sur

au cours du temps une hostilité envers toute forme de règlementation sociale, et a été rejoint par d'anciens militants d'extrême droite raliés au libéralisme réaganien, tel le ministre de l'industrie Alain Madelin.

Au fond, le seul trait commun à toute la coalition que l'on pût considérer comme authentiquement « libéral », c'était justement cette hostilité à la codification étatique des conquêtes salariales depuis un siècle. Même le ministre du Travail Philippe Seguin, plutôt considéré jusqu'alors comme « gaulliste social », s'écria à la tribune du Parlement, lors du débat de décembre où il fit passer à la hussarde le rétablissement du travail de nuit pour les femmes : « Il s'agit de savoir si le 16 mars a bien eu lieu. »

Dès lors se dissout le paradoxe d'un « libéralisme autoritaire ». Car la liberté des entrepreneurs commence là où s'arrêtent les droits des salariés. De ce point de vue, l'essentiel était acquis en décembre 1986 : loi de revente du secteur nationalisé, dont une chaîne télévisée publique, élargissement du volume d'heures supplémentaires à la discrétion du patronat, création d'un secteur de jeunes salariés sous-payés et sans statut dans le secteur privé, suppression du contrôle administratif de la légitimité des licenciements économiques, etc. Mais ce « libéralisme entrepreneurial » lui-même se mélangeait étroitement à un flot de mesures en faveur de tous les possédants, rentiers ou thésaurisateurs y compris : loi en faveur des propriétaires immobiliers, rétablissement de l'anonymat sur la possession d'or, suppression de l'impôt sur la

fortune et des tranches d'imposition supérieures, « blanchissement » du rapatriement de capitaux évadés, etc.

## Entrepreneurs ou possédants ?

On touche ici un second malentendu. Le libéralisme du gouvernement socialiste de Laurent Fabius (1984-1986) visait explicitement à soutenir l'entreprise comme *productrice* de richesses et d'emplois. Le libéralisme de la droite n'est que le rétablissement d'un « droit de jouissance » non subordonné à l'utilité sociale de l'usage des richesses. Son discours sur le « redressement économique » se résume à une litanie d'incantations. « Toujours moins (de charges, de règlements, d'incitations). » Le rapport du groupe De La Genière sur la compétitivité des entreprises françaises se résume à ces mots d'ordre. On n'y retrouvera rien de ce qui, depuis les succès japonais, nourrit le débat international sur les conditions d'une sortie « victorieuse » de la crise : implication négociée des travailleurs, partenariat interentreprises, concertation entreprises-Etat dans la définition des stratégies industrielles et le financement de la recherche.

De fait, le ministre de la Recherche Alain Devaquet annonce en juin 1986 tous les recrutements de l'année au Centre national de la recherche scientifique. Sur 15 milliards d'économies budgétaires décidées au printemps, près de la moitié touchent la recherche. Le ministre Alain Madelin se vante

d'avoir fait diminuer son propre budget de l'Industrie. A l'heure où les grandes puissances s'affrontent dans la guerre industrielle fouettée par la révolution technologique, la France, qui avait déjà pris un sérieux retard (malgré quelques succès remportés par le gouvernement de gauche dans la filière électronique), décrète le désarmement unilatéral. Il faudra l'offensive américaine contre le programme Airbus pour que Jacques Chirac retrouve des accents dirigistes.

Un peu tard. Alors que la baisse du prix du pétrole permet une économie de 90 milliards d'importations, la balance commerciale française ne marque qu'un score positif dérisoire : le solde des exportations industrielles s'est effondré, en parti-

culier celui des industries mécaniques et électriques.

L'absence d'une politique industrielle n'explique pas tout. La libération des prix déclenche une remontée de la différence d'inflation par rapport à l'Allemagne (qui se réduisait depuis deux ans), malgré le maintien d'une « austérité » salariale très rigoureuse. Le patronat français préfère « assainir ses marges » plutôt que conquérir des parts de marché.

La liberté des forts ne fait pas le bonheur des faibles, la liberté des possédants ne fait pas la force des nations : deux vieilles banalités qui expliquent les paradoxes et les déconvenues du libéralisme à la française.

Alain Lipietz